

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle,  
tenue le 27 juin, à 18 h 45, dans ses locaux, au 717 avenue St-Alfred, à Sainte-Marie.

## 1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

La séance est ouverte à 19 h 05 par Mme Francine Bélanger, présidente du Conseil qui agit à titre de présidente d'assemblée, M. Étienne Leblanc agira comme secrétaire, le tout est adopté unanimement par l'assemblée sur proposition dûment faite et appuyée. La présidente souhaite la bienvenue aux membres présents.

RAGA201906-1

## 2. Ordre du jour

La présidente donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation.

RAGA201906-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

## 3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018

Les membres ont eu accès au procès-verbal de l'AGA 2018 rendu disponible sur le site Internet de l'Odyssée, tel que mentionné dans l'avis de convocation transmis aux membres et qu'indiqué dans l'annonce publiée dans les journaux régionaux. La présidente vérifie la conformité.

RAGA201906-3

Le procès-verbal (PV-AGA-2018-06-28) est approuvé à l'unanimité sur proposition dûment faite et appuyée.

## 4. Dépôt et adoption des états financiers 2018-2019

Madame Julie Godbout, CPA du cabinet Lachance Parent a réalisé la mission d'audit et préparé les états financiers professionnels 2018-2019. Elle explique d'abord le mandat effectué et les conclusions. Elle poursuit en présentant les états financiers à l'assemblée et en expliquant les principaux écarts par rapport aux résultats de 2018, dont la plupart sont attribuables aux plus grand nombre de clients hébergés cette année. De façon générale, les dépenses sont comparables à celles de 2018. Les mauvaises créances sont liées à la radiation de comptes clients d'autres régions qui, depuis le 1er décembre 2018, ont pu bénéficier des services gratuitement.

Les surplus non affectés représentent environ 18% du total des dépenses, ce qui respecte les règles du programme PSOC.

RAGA201906-4

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers de l'exercice terminé au 31 mars 2019.

## 5. Présentation du rapport d'activités 2018-2019, ratification des actes des administrateurs

Le directeur général présente aux membres les principales réalisations et résultats d'activités contenus dans le rapport annuel d'activités, lequel est accessible en version électronique sur le site Internet. Des informations complémentaires relatives à la clientèle sont aussi présentées, ainsi que les résultats positifs obtenus au sondage de satisfaction globale de la clientèle pour les services reçus.

Il est souligné que le mandat d'évaluation délégué à l'Odyssée depuis le 1er juillet 2018 et la possibilité pour des usagers d'autres régions d'accéder au programme de thérapie en jeu pathologique sans frais à partir du 1er décembre dernier ont contribué à une augmentation encourageante du nombre de clients inscrits et des usagers admis cette année. Les diverses campagnes de prévention et de communication publique sont expliquées. Les membres mentionnent avoir apprécié le format du visuel et de l'infographie adoptés.

RAGA201906-5

Il est dûment proposé et appuyé d'entériner le rapport annuel d'activités soumis et présenté aux membres et de ratifier les actes posés par les administrateurs. Résolution adoptée à l'unanimité.

## 6. Dépôt des prévisions budgétaires 2019-2020

Les prévisions budgétaires sont présentées à l'assemblée. Les prévisions de revenus sont comparables à 2018-2019 et tiennent compte de l'indexation du financement en mission globale (PSOC). En général, les dépenses prévues ont été estimées selon les taux de l'IPC.

La gratuité des services pour des usagers habituellement facturés implique une diminution des revenus, d'où le probable écart prévu.

**RAGA201906-6** Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires telles que présentées aux membres.

## 7. Acceptation des nouveaux membres

**RAGA201906-7** Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de confirmer l'acceptation des personnes qui ont adhéré ou renouveler leur adhésion au cours de l'année.

## 8. Élection des administrateurs – sièges 1, 3, 5 et 7

Les règlements généraux ratifiés en juin 2015 prévoient une période de mise en candidatures durant laquelle les personnes qui souhaitent devenir membres du Conseil doivent l'en informer au moins 10 jours avant l'assemblée. Une personne qui souhaite être candidate au moment de l'assemblée doit obtenir l'appui d'au moins deux membres actifs.

### 9.1. Nomination d'un président d'élection

**RAGA201906-8** Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu unanimement de nommer Monsieur Étienne Leblanc président d'élection.

### 9.2. Nomination d'un scrutateur d'élection

**RAGA201906-9** Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de nommer scrutatrice Francine Bélanger.

### 9.3. Mise en candidature et élection des personnes pour les sièges 2, 4 & 6

Les **sièges 2, 4 et 6** sont en élection. Ils étaient respectivement occupés jusqu'à ce jour par Francine Bélanger, (1), Richard Savoie (3), Cynthia Gagnon-Tremblay (5) et Madeleine Guay (7).

Le président d'élection informe les membres que madame Bélanger a complété les 3 mandats consécutifs pour un total de 6 années dont 3 comme présidente. Le siège 1 est donc à pourvoir. Conformément aux règlements généraux, par résolution le conseil a reconduit le mandat de l'actuelle titulaire du siège 7.

Pour administrateurs aux postes 3 et 5 ont exprimé leur intérêt à poursuivre pour un nouveau mandat. Le conseil d'administration recommande à l'assemblée la reconduction des mandats de Mme Gagnon-Tremblay et de M. Savoie . sur le conseil d'administration. Le président demande si d'autres personnes souhaitent soumettre leur candidature ou si l'assemblée accepte de les réélire. N'ayant pas obtenu la confirmation d'une personne intéressée pour le siège 1, celui-ci pourra être comblé par nomination du conseil d'administration dès que possible d'ici la prochaine élection.

**RAGA201906-10** Aucune autre personne n'est proposée. Par conséquent, les administrateurs aux sièges 3 et 5 sont réélus par acclamation. Madame Guay reconduite au siège 7. Le poste 1 est donc vacant.

### 9.4. Fermeture de la période d'élection et poursuite de l'AGA

**RAGA201906-11** Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de fermer la présente période d'élection.

## 10. Formation du comité « exécutif » par le conseil d'administration

Les administrateurs conviennent de déterminer les nouveaux dirigeants lors de leur prochaine réunion.

## 11. Clôture de l'AGA

Tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités. La présidente remercie les membres.

**RAGA201906-12** Il est proposé et appuyé de déclarer la clôture de l'AGA à 19 h 50. La résolution est adoptée à l'unanimité.



Francine Bélanger  
Présidente d'assemblée



Étienne Leblanc  
Secrétaire d'assemblée